



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-017

PUBLIÉ LE 11 JANVIER 2024

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2024-01-09-00004 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal PCE 12ème (2 pages)	Page 3
75-2024-01-08-00014 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal PCR 16ème (2 pages)	Page 6

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-01-09-00004

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
PCE 12ème

Direction régionale des Finances publiques d'Île de France et de Paris

Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Pôle de Contrôle et d'Expertise

27 bis, rue des Meuniers

75602 PARIS CEDEX 12

Paris, le 9 janvier 2024

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le responsable du pôle contrôle expertise de Paris 12ème

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses et gracieuses
BENJELLOUN Latifa	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
DADI Djaouida	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
GIMENES Bruno	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €
GOMES Emanuela	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
HANSEL Eva	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
PINAULT Patricia	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
REZAZGUI Benoît	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €
TOBIAS Thierry	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €
ABID Nisrine	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €
EL KADIRI Younes	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €
ETIEVANT Patricia	Contrôleuse principale des Finances publiques	10 000 €
MONRIBOT Sandrine	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

Le responsable du pôle contrôle expertise de Paris 12ème,

Signé

Sylvie PUECH
Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-01-08-00014

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
PCRP 16ème



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris
Pôle contrôle fiscal et affaires juridiques

Paris, le 8 janvier 2024

Pôle de contrôle des Revenus et du Patrimoine
PARIS 16E
12 Rue George Sand
75796 PARIS CEDEX 16

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

La responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine de Paris 16ème,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame CHAMBON Sophie, inspectrice divisionnaire, adjointe à la responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine de PARIS 16ème, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

M BEAUDONNET Jean Olivier	Mme BEAUPERTUIS Mathilde	M DA ROCHA Raul
M DEVALOIS Nicolas	Mme GIQUEL Murielle	M HUREAU Arnaud
Mme JAN Léna-Morgane	M LAFITTE Eric	M LE FLOCH Hervé
Mme MENEZ Nathalie	Mme PAUGAM Nadine	Mme PETAILLAT-PICALAUSA Eugénie
M POMMAREL Henri-Michel	M. RODRIGUEZ Lionel	Mme TALBI Lydia

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

M BACOFIN Aimery	Mme BOBILLOT Gaëlle	Mme BOYER Christine
Mme CHANTEMARGUE Agnès	M DJEBROUNI Djamel	Mme LIU-CUISINIER Christelle
M. MAGNE Pierre	Mme MATHYS Sylvie	Mme PILET Catherine
Mme ROUVET Sandrine	M TARTAS Patrice	Mme VIAU-BANOR Marie

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après par leurs noms et prénoms :

Mme CHAMBON Sophie	Mme JAN Léna-Morgane	M LE FLOCH Hervé
Mme MENEZ Nathalie	Mme PETAILLAT-PICALAUSA Eugénie	M POMMAREL Henri-Michel
Mme TALBI Lydia		

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

La responsable du pôle de contrôle des revenus et du patrimoine de Paris 16ème ,

Signé

Martine GRAVIÈRE